IMPACT

TERRITOIRE-HABITAT-PAYSAGE

Commune d'Aubange

Permis d'urbanisation à Halanzy

Réunion d'information préalable

Le 6 avril 2017

IMPACT

TERRITOIRE - HABITAT - PAYSAGE

Déroulement de la réunion

- Présentation des intervenants.

- Présentation de la procédure « étude d’incidences ».
- Présentation du contenu d’une étude d’incidences sur l’environnement.
- Présentation de l’objectif de la réunion d’information préalable.

- Présentation de l’avant-projet de permis d’urbanisation.

- Remarques et suggestions.

Présentation des intervenants

- Demandeur du permis d'urbanisation :

Commune d'Aubange

- Auteur de projet :

AGéDell

- Bureau chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) :

Impact sprl

Contexte légal

- Le projet visé nécessite l'introduction d'un permis d'urbanisation.

- Cette demande doit être accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement (EIE) si la superficie couvre plus de 2 ha.

- L'EIE doit être réalisée par un bureau d'étude indépendant agréé par la Région wallonne.

- La procédure est régie par le code de l'environnement.

- L'autorité compétente : Fonctionnaire délégué.

Procédure

Phase d'étude du projet
Réunion d'information du public
Réalisation de l'EIE

↓

Introduction de la demande de permis
accompagnée de l'EIE

↓

Enquête publique

↓

Instruction de la demande de permis

↓

Décision

Objectifs d'une EIE

- Étudier l'ensemble des domaines sur lesquels le projet est susceptible d'avoir un impact.

- Formuler des recommandations et des alternatives au demandeur pour atténuer les impacts.

- Permettre à l'autorité compétente de prendre sa décision en toute objectivité.

- Informer la population sur le projet.

Contenu d’une EIE

- Description du projet.
- Étude initiale du site et de son environnement.
- Évaluation des incidences du projet sur l’environnement.
- Solutions et mesures pour éviter et réduire les effets sur l’environnement.
- Résumé non technique.

Contenu d'une EIE

- Le milieu physique :
    - sols, sous-sol et relief
    - climat et qualité de l'air
    - eaux de surface et souterraines

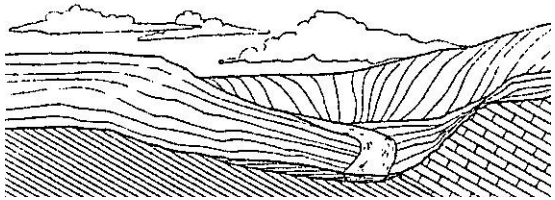

- Le milieu biologique et paysager :
    - faune et flore
    - écosystèmes
    - paysages et patrimoine

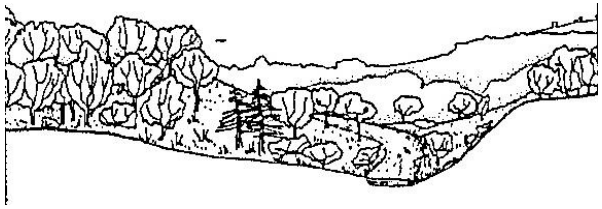

- Le milieu humain :
    - cadre bâti
    - mobilité
    - contexte socio-économique et activités humaines
    - infrastructures
    - nuisances diverses

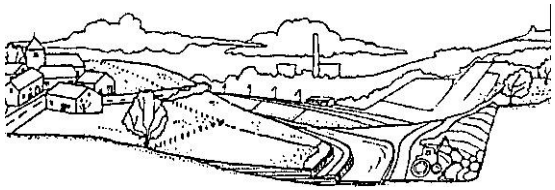

Réunion d'information préalable

- Permettre à l'auteur de projet de présenter son projet.

- Permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.

- Mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences.

- Présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Réunion d'information préalable

- Observations et suggestions destinées de la réalisation de l'étude d'incidences à envoyer :
    - à l'attention du Collège communal (rue Haute, 22 à 6791 Athus),
    - jusqu'au vendredi 21 avril 2017.